

Véronique Cornet

Député Bourgmestre

Communiqué de presse – 7 mars 2006

Débat « cannabis » : Le Gouvernement de la Communauté française aux abonnés absents !

Ce mardi 7 mars 2006, Véronique Cornet a interpellé la Ministre de la Santé, Catherine Fonck, sur la problématique des drogues et assuétudes. En effet, ce débat, repassé à l'avant-plan de l'actualité ces dernières semaines, relève de tous les niveaux de pouvoirs. Responsable de la politique de prévention, la Communauté française est directement concernée. De plus, en fonction des décisions qui pourraient être prises au niveau fédéral, les politiques de prévention que tente de mener la Communauté française pourraient devoir être adaptées.

Il paraît donc logique et urgent que le Gouvernement de la Communauté française se mouille enfin, fasse connaître ses positions et agisse plutôt que de rester au balcon ! Et ce, afin d'éviter que des décisions préjudiciables à la Communauté ne soient prises.

Véronique Cornet a donc souhaité connaître la position de la Ministre Fonck et, plus largement, du Gouvernement de la Communauté française sur la problématique des assuétudes et de la dépénalisation de la détention de 5 grammes de cannabis pour les plus de 16 ans. De manière plus générale, elle a souhaité savoir si le partenaire de majorité de la Ministre lui avait communiqué ses propositions et demandes relatives à la politique de la Communauté française en matière de lutte contre les assuétudes. Propositions qui résonnent d'ailleurs comme une remise en question du travail de la Ministre.

La Ministre a refusé de se positionner et a renvoyé la balle au Gouvernement fédéral !! « Lorsque les débats se seront tenus à ce niveau, a-t-elle expliqué, nous adapterons, si nécessaire, notre cadre de prévention en fonction de la nouvelle norme ». Pour Catherine Fonck, l'argument est le suivant : « Vous vous étonnez du silence radio du Gouvernement de la Communauté française. Et bien moi je m'étonne du silence radio du Gouvernement fédéral. En attendant, je ne me prononcerai donc pas. »

Pour Véronique Cornet, cette attitude attentiste est dangereuse. Le débat est en cours. Des textes parlementaires ont été déposés. La Communauté française doit faire entendre sa voix. La Ministre ferait donc mieux de prendre ses responsabilités plutôt que de jouer à « c'est pas moi, c'est lui » avec les ministres fédéraux de la Justice et de la Santé. La Communauté française se doit d'adopter une ligne claire et précise !

Quant à la question de savoir si les propositions du parti socialiste qui concernent directement la Communauté française lui ont été communiquées, la Ministre n'a pas répondu, démontrant, par là, l'incohérence de l'action gouvernementale alors qu'un plan concerté de prévention en matière d'assuétudes est attendu depuis des mois (annoncé pour le 31 décembre de l'année dernière) !!

Véronique Cornet a donc demandé qu'un véritable débat puisse être mené sur toute cette problématique au sein du Parlement de la Communauté française. Pour la parlementaire, il est urgent qu'une véritable politique de prévention concertée soit mise en place et que des campagnes efficaces puissent enfin être menées en suivant une ligne claire et coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir.

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712